



- UA Zonage PLU
 - Risque de submersion marine : aléa fort
 - Espace Boisé Classé
 - Périmètre de protection de monuments historiques
- Protections au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme :
- Bâtiments remarquables à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre patrimonial
 - Petit patrimoine
 - Quartier à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique
 - Secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre écologique
 - Zones humides
 - Emplacements Réservés
 - Linéaires commerciaux
- Tronçon des Routes Départementales :
- Hors agglomération en dehors des espaces urbanisés
 - Hors agglomération dans les espaces urbanisés
- Réseau hydraulique de l'ASA des Marais de Monts - réseau primaire
- Réseau hydraulique de l'ASA des Marais de Monts - réseau secondaire
- ✱ Bâtiments agricoles, au sein de la zone agricole, qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole. (Article R. 123-12-2° du Code de l'Urbanisme)

Le Permis de Démolir s'applique sur l'ensemble du territoire communal

Département de la Vendée (85)

Commune de Notre-Dame-de-Monts

PLAN LOCAL D'URBANISME

4b Documents graphiques
Zonage PLU - Plan Ouest

Echelle : 1 / 5 000

Elaboration	Prescription	Arrêt	Approbation
16.12.1981			
11.12.1988			
12.12.1989			
Mise à jour n°1			
Révision n°1		03.02.2000	
Modifications n°2, 3 et 4		2001, 2004 et 2011	
Révision n°2 (PLU)	12.06.2008	23.04.2013	04.03.2014

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du : 04.03.2014

Liste des Emplacements Réservés :

Numéro	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Salins moule et voie d'accès	3 522 m ²	Commune
2	Rue de la Croix de la Gaudinière	95 m ²	Commune
3	Chemin du Fief d'Ar	5 200 m ²	Commune
4	Rue de la Croix de la Gaudinière	300 m ²	Commune
5	Voie de la route de la Parthe Basée à la voie de l'Oragette	2 537 m ²	Commune
6	Rue de la Parthe Basée	3 330 m ²	Commune
7	Voie du Bois Soret à la limite de commune avec la Barre de Monts	35 788 m ²	Commune
8	Voie du Bois Soret au Fief Bas	733 m ²	Commune
9	Voie du CD 88 au Bois Soret	6 290 m ²	Commune
10	Voie du Fricot	338 m ²	Commune
11	Chemin de la Renaudière	161 m ²	Commune
12	Rue de la Braie	495 m ²	Commune
13	Rue de la Braie	95 m ²	Commune
14	Rue de l'Oragette	1 501 m ²	Commune
15	Rue du Bois Giraud	1 523 m ²	Commune
16	Rue de Sainte Thérèse et Louis Poiriveau	690 m ²	Commune
17	Rue de Vanilles Fonges	132 m ²	Commune
18	Rue de Nouvolet et de la rue des Voles	88 m ²	Commune
19	Chemin du Murier	884 m ²	Commune
20	Chemin de l'Église du CD 88 au chemin de Villeneuve	49 m ²	Commune
21	Chemin de Villeneuve du CD 88 à la mer	1 277 m ²	Commune
22	Chemin de la Caubière (Prisère)	434 m ²	Commune
23	Chemin aux Cédoules - avenue de la NMI - long. 8m	840 m ²	Commune
24	Passage à la zone de l'Oragette	205 m ²	Commune
25	Passage Clabère - Croix Gaillardière - long. 10m	1 488 m ²	Commune